

<b>Fiche profil de poste</b>
------------------------------

**Circonscription :** STRASBOURG ASH









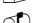
**Libellé du poste :** ENSEIGNANT-REFERENT HANDICAP

**Localisation :**

### 1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture, ainsi qu'auprès des élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du Centre national d'enseignement à distance.

Les missions ont pour objet :

-  d'accueillir et informer les familles, conseiller et concourir à la rédaction des GEVASCO.
-  assurer la mise en œuvre et le suivi du PPS en veillant à sa cohérence et sa continuité.
-  construire un lien partenarial de confiance avec les différents acteurs de ce PPS.
-  faciliter la communication entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le PPS.
-  entretenir un lien fonctionnel permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
-  participer aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation de la MDPH.
-  réunir et animer les équipes de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an.
-  rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et tenir à jour les dossiers de suivi des élèves.
-  participer aux instances d'orientation des élèves.

L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un temps plein de la fonction publique.

### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- bonne connaissance du système éducatif et des structures ASH ;
- aisance relationnelle et capacités de travail en équipe ;
- mobilité et disponibilité ;
- maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, messagerie électronique,...) ;
- connaissance du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés ;
- connaissance des problématiques liées au handicap

### 3. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou diplôme similaire antérieur (certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option).

Les candidats seront convoqués pour un entretien.

Cadre de référence :

- Code de l'éducation- Article D351-12- Modifié par Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 - art. 8
- B.O du 7 septembre 2006, NOR : MENE0601976A, ARRÊTÉ DU 17-8-2006 JO DU 20-8-2006, Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention
- B.O du 25 août 2016, NOR : MENE 1612034C, circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016, Scolarisation des élèves en situation de handicap

---

**Contact pour obtenir des informations sur le poste :**

IENASH : 03.88.45.92.30